

Communiqué de presse

Saint-Gall, le 28 avril 2017

Helvetia: l'assemblée générale approuve toutes les propositions et élit Ivo Furrer au Conseil d'administration

Lors de la 21^e assemblée générale ordinaire d'Helvetia Holding SA, les actionnaires ont pris connaissance du développement positif des activités et des synergies déjà réalisées depuis la reprise de Nationale Suisse et de la Bâloise Autriche. De plus, ils se sont vu présenter un aperçu du déploiement de la stratégie *helvetia 20.20*.

L'assemblée générale a approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration et a élu Ivo Furrer au Conseil d'administration.

Lors de sa 21^e assemblée générale ordinaire à Saint-Gall, le groupe Helvetia a présenté aux 1 688 actionnaires présents avec droit de vote (représentation de 72,46% du capital-actions) un développement des activités une fois de plus solide. En 2016, Helvetia a signé une belle performance, avec un résultat des activités opérationnelles qui s'inscrit à CHF 492 millions après impôts, en hausse de 12%. Ce résultat réjouissant tient avant tout aux affaires non-vie. Les affaires vie sont demeurées stables en dépit de l'environnement complexe. Le résultat IFRS temporairement fortement impacté par des effets comptables d'acquisition s'est établi à CHF 376,6 millions, ce qui correspond à une hausse de 21,7% par rapport à l'exercice précédent. Le groupe d'assurance a accru son volume d'affaires de 2,6%, dans la monnaie d'origine, au niveau groupe, à CHF 8 512,7 millions. L'assemblée générale en a pris connaissance et a approuvé le rapport de la situation, les comptes annuels et les comptes consolidés 2016. Elle a également donné décharge au Conseil d'administration et au Comité de direction pour les activités de l'exercice 2016.

Réforme Prévoyance vieillesse 2020: une étape importante bien qu'insatisfaisante

Dans son rapport, Pierin Vincenz, Président du Conseil d'administration, a également abordé la réforme Prévoyance vieillesse 2020 sur laquelle se prononceront le peuple et les cantons en septembre. Il a expliqué à l'assemblée générale pourquoi Helvetia est favorable, dans une perspective globale, au projet de loi en tant qu'étape importante sur la voie d'une prévoyance vieillesse suisse durablement assurée, bien que la réforme soit insatisfaisante au plan matériel pour les assurés.

Premier tour d'horizon sur helvetia 20.20

Par ailleurs, les actionnaires ont obtenu un aperçu détaillé du déploiement de la stratégie *helvetia 20.20* présentée il y a un an. Helvetia a mis en place une structure de groupe intégrée pour déployer efficacement cette stratégie, qui est opérationnelle depuis le début de l'année. Avec sa nouvelle organisation, Helvetia intensifie la collaboration interdisciplinaire au sein de l'organisation, optimise la base pour la numérisation et les innovations, et se rapproche du marché et des clients.

Les clients d'Helvetia peuvent d'ores et déjà profiter de nouvelles offres numériques. Ainsi, Helvetia teste actuellement en Suisse des possibilités de conseil client électronique et connaît de bons résultats sur le marché en ligne, avec smile.direct. En Allemagne, le groupe d'assurance a lancé la nouvelle assurance ménage entièrement numérisée en 2016. En Espagne, l'application mobile Helvetia Good Driver a été lancée, en coopération avec l'entreprise de télécommunications Telefonica I+D. Cette application permet aux clients d'améliorer leur comportement au volant de manière ludique et de participer à d'intéressants concours.

Dividende en hausse sensible

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale un dividende nettement plus élevé que l'an dernier, de CHF 21 par action (contre CHF 19 l'exercice précédent). Ce relèvement reflète la grande avancée réalisée au niveau de l'intégration de Nationale Suisse et de la Bâloise Autriche. «Le résultat des activités opérationnelles inclut des synergies avant impôts d'un montant de CHF 118.3 millions. Helvetia est donc en avance sur son propre calendrier» a expliqué Philipp Gmür, CEO du groupe Helvetia, aux actionnaires. L'assemblée générale a approuvé la proposition de dividende. Le ratio de distribution est ainsi de 44% sur la base du résultat des activités opérationnelles, et de 58% sur la base du résultat IFRS après impôts.

Ivo Furrer vient renforcer le Conseil d'administration

Les actionnaires ont confirmé tous les membres du Conseil d'administration dans leurs fonctions pour un nouveau mandat d'un an. Comme annoncé en mars, Herbert J. Scheidt ne s'est pas porté candidat à sa réélection. Pierin Vincenz a rendu hommage à son travail: «Grâce à son expertise approfondie des questions financières, des placements et des risques, Herbert J. Scheidt a profondément marqué notre société et apporté ainsi une contribution significative au succès d'Helvetia durant les dernières années. Au nom de l'ensemble de l'entreprise, je lui adresse tous mes remerciements pour son engagement de longue date.» L'assemblée générale a élu Ivo Furrer au Conseil d'administration. Doté d'une personnalité de dirigeant accompli, Ivo Furrer dispose d'une expertise approfondie du métier de l'assurance, tant en Suisse qu'à l'étranger. Pierin Vincenz se réjouit de ce qu'il vienne renforcer le Conseil d'administration: «Ivo Furrer peut se prévaloir d'une brillante carrière dans l'industrie de l'assurance. Toutes les conditions sont donc réunies pour que, de concert avec lui, le Conseil d'administration et la direction du groupe, nous puissions créer de la valeur pour nos clients, collaborateurs et actionnaires, dans l'esprit d'*helvetia 20.20*.»

Rémunérations approuvées

Par ailleurs, l'assemblée générale a élu les membres du Comité de rémunération pour un mandat d'un an et a voté sur les rémunérations fixes et variables des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction. Toutes les propositions ont été approuvées.

Le communiqué de presse est disponible sur le site www.helvetia.ch/media. Un kit d'informations sur l'assemblée générale est disponible sous www.helvetia.com/gvinfokit.



L'assemblée générale se déroule de façon «climatiquement neutre»: les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (trajets aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation), elles sont compensées par l'acquisition de certificats de réduction des émissions.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:

Analystes

Groupe Helvetia
Susanne Tengler
Responsable Investor Relations
Dufourstrasse 40
9001 Saint-Gall

Téléphone: +41 58 280 57 79
investor.relations@helvetia.ch
www.helvetia.com

Médias

Groupe Helvetia
Jonas Grossniklaus
Media Relations Manager
St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle

Téléphone: +41 58 280 50 33
media.relations@helvetia.ch
www.helvetia.com

À propos du groupe Helvetia

Le groupe Helvetia est né de la fusion de différentes compagnies d'assurances suisses et étrangères acquises au fil de ses 150 ans d'existence et est devenu un groupe d'assurances international prospère. Le groupe Helvetia compte actuellement des succursales en Suisse et, dans le domaine de marché Europe, en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Espagne. Dans le domaine de marché Specialty Markets, il est présent en France et, à travers une sélection de pays, dans le monde entier. Enfin, le groupe Helvetia organise une partie de ses activités d'investissement et de financement par le biais de filiales et de sociétés de gestion de fonds au Luxembourg et à Jersey. Le groupe a son siège principal à Saint-Gall, en Suisse. Actif dans les domaines de l'assurance vie et non-vie, le groupe Helvetia offre de plus des couvertures sur mesure dans les Specialty Lines et en réassurance. Son activité vise en priorité la clientèle privée ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises. La compagnie emploie quelque 6 500 collaborateurs et fournit des prestations de service à plus de 5 millions de clients. Avec un volume d'affaires de CHF 8,51 milliards, Helvetia a réalisé au cours de l'exercice 2016 un résultat opérationnel de CHF 491,8 millions de francs. Les actions nominatives d'Helvetia Holding s'échangent à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange sous le code HELN.

Exclusion de responsabilité

Le présent document a été rédigé par le groupe Helvetia et ne peut être copié, modifié, offert, vendu ou remis de toute autre façon à des tiers sans son consentement. La version en langue allemande du document fait foi. Les versions du document dans d'autres langues sont fournies uniquement à des fins d'information. Tous les efforts raisonnables ont été entrepris afin de garantir que les informations exposées sont exactes et que les opinions émises sont justes et raisonnables. Les informations ou statistiques tirées d'une source externe ne doivent pas être interprétées comme ayant été adoptées ou avalisées par le groupe Helvetia. Ni le groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs et conseillers, ni aucune autre personne, ne peuvent être tenus responsables des pertes découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces informations. Les faits et informations se trouvant dans le présent document sont aussi actuels que possible, et peuvent être modifiés ultérieurement. Ni le groupe Helvetia, ni aucun de ses organes, employés dirigeants, collaborateurs, conseillers ou toute autre personne ne répondent de manière expresse ou tacite de l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections ou d'autres déclarations prospectives en rapport avec le groupe Helvetia, qui par nature recèlent des incertitudes et des risques, tant généraux que particuliers; il est possible que des prédictions, prévisions, projections ou autres contenus implicites ou explicites dans les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les plans, objectifs, attentes, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives. Font partie de ces facteurs: (1) les changements des conditions économiques générales, en particulier sur les marchés sur lesquels nous opérons; (2) l'évolution des marchés financiers; (3) les fluctuations des taux d'intérêt; (4) les fluctuations des taux de change; (5) les modifications de lois et d'ordonnances, y compris les modifications de normes et pratiques comptables; (6) les risques associés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales; (7) la fréquence, l'importance et l'évolution générale des sinistres assurés; (8) l'évolution de la mortalité et de la morbidité; (9) les taux de renouvellement et d'annulation des polices ainsi que la (10) réalisation d'économies d'échelle et d'effets de synergie. Dans ce contexte, nous vous signalons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Lors de l'évaluation de déclarations prospectives, vous devriez examiner avec soin les facteurs précités ainsi que d'autres incertitudes. Toutes nos déclarations prospectives sont basées sur les informations dont disposait le groupe Helvetia à la date de leur publication, et le groupe Helvetia ne s'engage aucunement à les mettre à jour, sauf disposition impérative du droit en vigueur.